

Charte partenariale de gouvernance du PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE



PRÉAMBULE

Signé au MusVerre de Sars-Poteries (59) le 7 novembre 2018 en présence du président de la République, le Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache est le fruit d'une démarche et d'un dialogue innovants entre les collectivités signataires et l'État.

Le principe de cette charte s'inscrit dans un dialogue renouvelé entre l'État et les collectivités territoriales que promeut le Gouvernement. Fort du constat induit par les différents mouvements de décentralisation et de déconcentration, qui ont modifié le rôle de l'État, cette charte se veut comme un nouveau cadre de travail avec les collectivités territoriales. Dans ce contexte, l'État passe d'un rôle de prescripteur à celui de facilitateur et d'accompagnateur des ambitions des territoires.

La démarche retenue s'appuie sur des remontées de terrain répondant aux besoins et aux aspirations des populations locales.

La présente charte formalise l'engagement de chaque signataire à œuvrer pour la réalisation effective des actions inscrites dans le Pacte. Elle définit une méthodologie de mise en œuvre et précise le rôle attendu de chaque signataire.

Chaque signataire propose des modalités d'accompagnement de nature à garantir la réussite des engagements qu'il a pris au titre du Pacte.

1- HISTORIQUE

Les effets conjugués de la désindustrialisation, de la crise du modèle agricole, et de la transformation des modes de consommation ont profondément mis à mal la Sambre-Avesnois-Thiérache sur les plans économiques et sociaux.

Face à ce constat, la méthode retenue a été le rassemblement et le dialogue en vue de construire un partenariat de proximité. Depuis un an et demi en Sambre Avesnois et depuis l'été 2018 pour la Thiérache, les signataires du Pacte se sont attelés à un travail d'écriture d'un plan d'action.

Ce travail partenarial s'est matérialisé par la signature, le 7 novembre dernier, du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache qui a pour objectif de faire émerger sur la période 2019-2021 les actions contractualisées permettant de redynamiser le tissu local et de jouer un rôle de levier à la fois économique et social pour le territoire. Cette ambition a été réaffirmée lors du séminaire de lancement du Pacte le 25 janvier

2019 à La Capelle en présence des élus des territoires concernés, des services de l'État et des autres collectivités territoriales signataires dont la Région Hauts-de-France et les Départements de l'Aisne et du Nord.

Les actions identifiées au pacte se déclinent selon 3 axes :
→ travailler sur l'agilité du territoire en procédant à son désenclavement physique (RN2) et numérique, et en relevant les défis de demain (transition écologique et troisième révolution industrielle),

→ établir un socle solide pour le développement social du territoire à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics,

→ reconnaître et valoriser les richesses du territoire, qu'elles soient naturelles, agricoles, culturelles, touristiques ou encore patrimoniales, au service de son développement et de son attractivité.

2- OBJECTIF DE LA CHARTE

Les partenaires signataires du Pacte visent par la mobilisation de leurs dispositifs d'intervention et leurs financements à accélérer la mise en œuvre des projets inscrits au Pacte et l'observation des effets attendus. Ces différentes interventions nécessitant toutefois d'être coordonnées, la présente charte précise donc :

- les modalités d'organisation spécifiques des services de l'État ;
- les différentes instances d'animation et de pilotage techniques et politiques auxquelles les signataires s'engagent à participer afin de garantir la mise en œuvre effective des engagements pris au titre du pacte.

Dans un objectif de visibilité de l'action publique et de transparence vis-à-vis des habitants du territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache, une place prégnante sera accordée à l'évaluation des actions menées sur le territoire ainsi qu'à la communication auprès de la population.

3- GOUVERNANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE

La gouvernance du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache se matérialise par plusieurs niveaux de pilotage associant les parties prenantes, notamment des groupes de travail thématiques (a), des comités techniques d'arrondissement (c), un secrétariat commun (d) et le Comité de pilotage (e).

Il est à noter que ces instances devront se coordonner avec celles d'autres dispositifs de suivi déjà en place sur les territoires.

a – Les groupes de travail thématiques

Répartition des groupes de travail thématiques

Les actions du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache sont groupées autour de 8 thématiques, qui sont autant de groupes de travail à la tête desquels est placé un pilote (signataires).

- Services publics de proximité (État),
- Infrastructures routières (État),
- Éducation (État),
- Culture et tourisme (État),
- Développement économique et Troisième révolution industrielle (Conseil régional),
- Valorisation des ressources naturelles et agricoles et projet d'extension du Parc naturel régional de l'Avesnois (Conseil régional),
- Cohésion sociale, Emploi et Santé (Conseil départemental du Nord),
- Numérique (Conseil départemental de l'Aisne).

Fonctionnement des groupes de travail thématiques

Chaque groupe associe, outre des représentants des signataires du pacte, des partenaires autres dans un format suffisamment ouvert pour assurer la représentativité des parties prenantes tout en permettant un travail de qualité. Une annexe précise les membres de chaque groupe.

Chaque groupe de travail définit collégalement une feuille de route qui précise :

- les actions inscrites au pacte dont il s'assure du bon avancement et pour lesquelles il est attendu un reporting régulier d'information dans les outils de suivi du pacte ;
- le champ des nouveaux sujets / projets contribuant plus largement à la mise en œuvre des objectifs du pacte ;
- le calendrier et les modalités de travail particulières au groupe (sous-groupes, ateliers, fréquence de réunion, etc.). La périodicité arrêtée par le groupe doit permettre la planification, l'impulsion et la réalisation des actions fixées par le Pacte.

Le pilote de chaque groupe s'assure de la réalisation effective des actions et de la remontée d'information, notamment en direction du secrétariat commun et des comités techniques

b – La gouvernance du projet relatif à la RN2

La RN2 fait l'objet d'une gouvernance spécifique, conformément à la lettre de la Ministre des Transports :

- un comité de pilotage présidé par le préfet de région et le président du Conseil régional ;
- deux comités de suivi d'itinéraires permettront de suivre les différentes étapes du projet, l'un piloté par le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, l'autre par le préfet de l'Aisne.

c – Comités techniques (COTECH) d'arrondissement

Les sous-préfets de Vervins et d'Avesnes-sur-Helpe ont chacun la charge d'animer, en articulation avec les groupes de travail, un comité technique d'arrondissement (COTECH), visant à assurer le suivi du Pacte au plus près du territoire.

Les COTECH en présence des élus locaux assurent à ce titre :

- un premier niveau d'adaptation entre les approches thématiques des groupes de travail et la réalité de chaque arrondissement ;
- une étape de restitution des travaux des groupes thématiques ;
- une étape de synthèse des données et informations relatives à la mise en œuvre des engagements inscrits au Pacte sur l'ensemble des champs qu'il couvre.

Des points de synthèse réguliers – issus de ces COTECH – seront communiquées au SGAR – présentant un état d'avancement des différents chantiers du pacte ainsi que d'éventuelles difficultés rencontrées.

d – Le secrétariat commun

Cette instance constituée des référents techniques du SGAR, de la Région, des deux Départements et associant les deux sous-préfets, a vocation à suivre l'ensemble de la démarche et à préparer les réunions du comité de pilotage.

Les outils dont disposera ce secrétariat régional sont :

- différents outils de suivi du Pacte (tableaux de suivi, tableaux de bord, etc.), renseignés à la fois par les groupes de travail et les secrétariats des COTECH ;
- des synthèses et alertes émanant des sous-préfectures d'arrondissement ;
- des outils et informations complémentaires, émanant directement du SGAR et des services des partenaires de rang régional (tableau de suivi des indicateurs de résultat, outils de communication, etc.).

Une plate-forme facilitant le travail collaboratif sera mise à disposition des partenaires du pacte.

Une synthèse semestrielle (et annuelle) sera produite et diffusée, pensée comme un support à l'animation des réunions de pilotage et à la préparation de dossiers de presse.

e – Le Comité de pilotage (COPIL)

Ce comité, qui se réunira en tant que de besoin et a minima deux fois par an, permet de dresser le bilan des actions menées et de mettre en perspective les actions à venir. Il prend la forme d'un séminaire.

Il sera présidé par le préfet de région et associera le président du Conseil régional, les présidents des Conseils départementaux du Nord et de l'Aisne, les présidents des EPCI ainsi que les maires des chefs lieux des deux arrondissements concernés.

Les séminaires permettent également de rassembler les acteurs de la société civile des deux territoires ainsi que les techniciens des directions régionales de l'État.

4- OUTILS DE TRAVAIL

Un outil numérique collaboratif (TRELLO) est déployé afin de disposer d'outils de travail partageables entre les différents partenaires mobilisés et impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du pacte.

Une arborescence d'espaces dématérialisés destinés à outiller l'échange, la coproduction d'informations et la mise à disposition de ressources partageables sera mise en œuvre durant le premier semestre 2019. Cet outil est destiné à faciliter le travail partenarial des instances et à suivre et piloter la mise en œuvre du Pacte.

Les référents des groupes thématiques seront mobilisés pour organiser et assurer l'enrichissement des espaces de travail dévolus aux groupes qu'ils pilotent.

5- LIEN AVEC LE CTES

Le CTES a pour objectif d'engager la mutation des territoires autour de projets concrets durables et à haute valeur environnementale.

La mise en œuvre du CTES constitue l'un des chantiers du Pacte (fiche action 4 du Pacte « Préparer l'avenir en accélérant l'entrée dans la troisième révolution industrielle ») : son suivi relève donc des instances mises en œuvre pour assurer le suivi du Pacte.

En ce sens, une fois le périmètre territorial du CTES élargi au périmètre du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, le comité de pilotage du Pacte deviendra le Comité de pilotage du CTES.

Le suivi des actions du CTES sera réparti selon leur nature entre les différents groupes de travail du pacte ; ce suivi sera complété par une approche territoriale (via les COTECH d'arrondissement) permettant une consolidation et une synthèse de l'avancement des travaux, avant que l'information soit relayée auprès du SGAR et du secrétariat commun.

Toutefois, le CTES prévoyant un comité technique de suivi, il pourra être programmé en amont des Comités de pilotage une réunion spécifique pour faire un point sur cette contractualisation particulière dont le compte-rendu sera communiqué au secrétariat régional.

6- ÉVALUATION / INDICATEURS DE SUIVI

Deux dimensions complémentaires d'évaluation du pacte sont mises en œuvre.

→ La première relève du suivi de la réalisation des engagements pris : des indicateurs (de réalisation et des résultats) seront définis pour chaque [fiche action / action] du pacte. Un tableau de suivi (cf. annexes) les recense.

Les groupes de travail thématique, chargés de suivre et d'accompagner la réalisation effective des opérations et projets inscrits au pacte, assurent le suivi et la mise à jour de ces indicateurs tout au long de la démarche.

→ Le second volet du travail d'évaluation du pacte porte sur les impacts attendus de cette démarche contractuelle.

A cet effet et même si la durée prévisionnelle de

Le service évaluation du SGAR mais aussi ceux des partenaires signataires du Pacte, ainsi que les services en charge de l'observation territoriale et de l'information géographique seront autant que de besoin mobilisés et mis à contribution pour accompagner la réalisation de cet exercice.

mise en œuvre du pacte est limitée (2019-2021) pour pouvoir tirer des enseignements de cette mobilisation multipartenariale, quelques questions évaluatives seront définies interrogeant les corrélations attendues entre les politiques publiques mises en œuvre et les évolutions observées du territoire du pacte.

Pour outiller cet exercice, deux types d'informations seront produites :

- un tableau de bord socio-économique, déterminé dès 2019, aura pour objectif de suivre les évolutions du territoire au travers de quelques indicateurs.

- Des indicateurs d'impacts complémentaires seront définis (et renseignés) en référence aux objectifs majeurs du Pacte.

7- ASSOCIATION DE LA POPULATION ET DES RELAIS D'OPINION (CORPS INTERMÉDIAIRES)

La mobilisation partenariale au bénéfice de la Sambre Avesnois Thiérache visant en premier lieu l'amélioration des conditions de vie et d'emploi des 305 000 habitants permanents du territoire, les signataires ambitionnent de leur donner une place particulière dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Pacte et des politiques publiques mobilisées.

Des initiatives permettant de mobiliser la société civile (habitants, acteurs locaux économiques et associatifs), de les associer et de recueillir leurs ressentis sur différents aspects et à différentes étapes des travaux d'évaluation à mener seront mises en œuvre sur la durée du Pacte. Cette démarche s'appuiera sur les compétences d'un garant indépendant en capacité de tenir des réunions avec la population locale, dont la mobilisation sera à l'initiative des signataires du Pacte.

Ces initiatives pourront être complétées par l'ouverture d'espaces d'expression et de propositions s'inspirant des démarches participatives des conseils citoyens.

8- COMMUNICATION

Les partenaires ont exprimé le souhait de mettre en place une communication partagée. Pour ce faire, un réseau des communicants du Pacte est créé, dont le référent est la responsable du service communication interministérielle de la préfecture du Nord. Ce réseau associe les signataires et s'appuie sur des outils de communication partagés (kits de communication, logo du pacte, etc.). Des réunions des communicants du pacte seront organisées en tant que de besoin.

Les partenaires s'engagent à relayer sur leurs réseaux sociaux respectifs les communications réalisées sur les actions du Pacte. Ils s'engagent à estampiller du logo validé collectivement l'ensemble des actions de communication qu'ils pourraient mettre en œuvre.

Une page facebook et un twitter Pacte SAT ont été créés pour faciliter la communication à l'attention des habitants du territoire.

D'autres projets communs seront établis sur la base d'un plan de communication. Il contiendra l'ensemble des manifestations, inaugurations ou autre projet local à valoriser par la médiatisation.

La communication se fera également à l'attention des habitants du territoire notamment par l'invitation des citoyens locaux aux événements organisés (inauguration, rencontre avec les associations...).

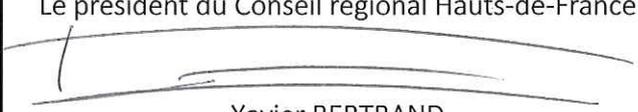
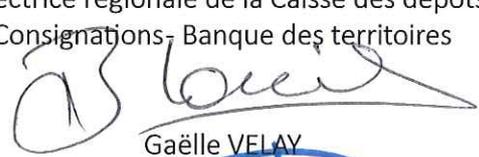
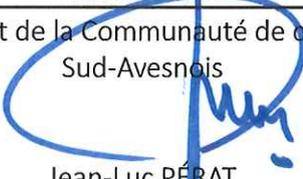
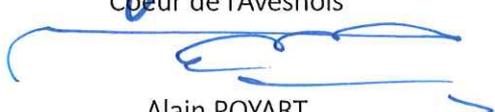
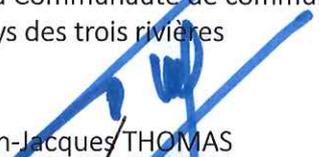
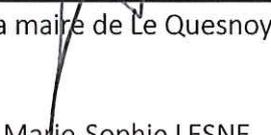
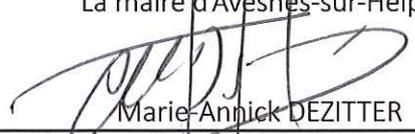
9- ACTUALISATION ANNUELLE DE LA DÉMARCHE CONTRACTUELLE

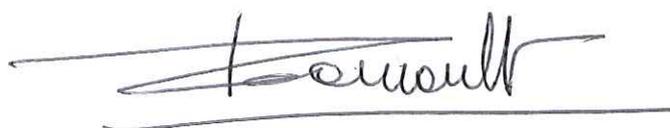
Les feuilles de route des groupes de travail thématiques (telles que définie fin juin 2019 pour l'année en cours) sont annexées à la présente charte, de même que le calendrier annuel des groupes de travail.

Afin d'assurer l'effectivité et du bon fonctionnement de la comitologie du pacte, le secrétariat régional s'assurera de l'actualisation annuelle de ces feuilles de routes.

SIGNATAIRES

En présence de Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des Territoires
et des Relations avec les Collectivités Territoriales

<p>Le préfet de la région Hauts-de-France</p>  <p>Michel LALANDE</p>	<p>Le président du Conseil régional Hauts-de-France</p>  <p>Xavier BERTRAND</p>
<p>Le président du Conseil départemental du Nord</p>  <p>Jean-René LECERF</p>	<p>Le président du Conseil départemental de l'Aisne</p>  <p>Nicolas Fricoteaux</p>
<p>La directrice régionale de la Caisse des dépôts et Consignations- Banque des territoires</p>  <p>Gaëlle VELAY</p>	<p>Le président de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre</p>  <p>Benjamin SAINT-HUILE</p>
<p>Le président de la Communauté de communes Sud-Avesnois</p>  <p>Jean-Luc PÉRAT</p>	<p>Le président de la Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois</p>  <p>Alain POYART</p>
<p>Le président de la Communauté de communes du Pays de Mormal</p>  <p>Guislain CAMBIER</p>	<p>Le président de la Communauté de communes de la Thiérache du centre</p>  <p>Paul VÉRON</p>
<p>Le président de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise</p>  <p>Hugues COCHET</p>	<p>Le président de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache</p>  <p>Pierre DIDIER</p>
<p>Le président de la Communauté de communes du Pays des trois rivières</p>  <p>Jean-Jacques THOMAS</p>	<p>Le maire de Maubeuge</p>  <p>Arnaud DECAGNY</p>
<p>Le maire d'Aulnoye-Aymeries</p>  <p>Bernard BAUDOUX</p>	<p>Le maire de Fourmies</p>  <p>Mickaël HIRAUX</p>
<p>La maire de Le Quesnoy</p>  <p>Marie-Sophie LESNE</p>	<p>La maire d'Avesnes-sur-Helpe</p>  <p>Marie-Annick DEZITTER</p>



ANNEXE 1

Référents et référents techniques du pacte

	Référent	Référent technique
État	Michel LALANDE	Cécile DINDAR
Conseil régional	Salvatore CASTIGLIONE Marie-Sophie LESNE	Caroline LARMAGNAC
Conseil départemental du Nord	Nicolas SIEGLER	Hervé DHEILLY Freddy DOLPHIN
Conseil départemental de l'Aisne	Nicolas FRICOTEAUX	Michel GENNESSEAUX Sabine CORCY
Caisse des Dépôts et Consignations Banque des territoires	Gaëlle VELAY Brigitte LOUIS	Matthieu NICLAEYS
Communauté de communes Sud-Avesnois	Jean-Luc PERAT	Valérie CLEMENT
Communauté d'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre	Benjamin SAINT-HUILE	Dany FARHI
Communauté de communes du cœur de l'Avesnois	Alain POYART	François LETELLIER
Communauté de communes du Pays de Mormal	Guilain CAMBIER	Jean-Philippe DELBART
Communauté de communes de la Thiérache du centre	Paul VÉRON	Sebastien CARTON
Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise	Hugues COCHET	François-Xavier FAVAUDON
Communauté de communes des portes de la Thiérache	Pierre DIDIER	Estelle CALLAY
Communauté de communes du Pays des trois rivières	Jean-Jacques THOMAS	Jean-François MARLOT
Commune d'Aulnoye-Aymeries	Bernard BAUDOUX	Jean-Luc BONNECHERE
Commune de Maubeuge	Arnaud DECAGNY	Eric FORENS
Commune de Fourmies	Mickaël HIRAUX	Jacques LEMAIRE
Commune d'Avesnes-sur-Helpe	Marie-Annick DEZITTER	Emmanuel DURSENT
Commune de Le Quesnoy	Marie-Sophie LESNE	Valérie LEGRAND

ANNEXE 2

Organisation des services de l'État

Au niveau régional

Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Hauts-de-France assure l'animation régionale des services de l'État impliqués dans la démarche.

Il procède à la collecte des remontées d'informations réalisées par les groupes de travail, dont il réalise une synthèse, qu'il relaye au niveau national.

Outre l'articulation des services de l'État, le SGAR est l'interface avec les services du Conseil régional.

Les services du SGAR sont également en charge de l'appui auprès des instances de gouvernance du Pacte, dans la mise en place d'indicateurs d'évaluation, à la fois qualitatifs et quantitatifs, des actions menées au niveau territorial.

Les directions régionales et les services des rectorats sont représentés dans l'ensemble des instances issues de la gouvernance, relevant de leurs thématiques, et désignent un référent sur le Pacte.

L'action des services de l'État au niveau régional repose à la fois sur des engagements d'actions formalisés dans des feuilles de route annuelles, annexées à la présente charte, mais également sur une offre de services auprès des signataires du Pacte, portant notamment sur l'aide à la décision ou encore l'ingénierie territoriale.

Les opérateurs de l'État concernés par les thématiques du Pacte (Pôle Emploi, ADEME, Caisse des Dépôts et Consignations au travers de la Banque des Territoires, Agence de l'eau...) s'engagent également dans cette offre de service.

Au niveau infra-départemental, les deux sous-préfets d'arrondissement se voient confier un rôle d'animation et de mise en relation des acteurs du Pacte à l'échelle de chacun des deux arrondissements. Ils pilotent selon une périodicité adaptée à leur territoire des comités d'arrondissement qui associent les élus locaux ainsi que d'autres parties prenantes du Pacte.

Ils rendent compte auprès du SGAR de l'état d'avancement des différents chantiers ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du pacte.

Le préfet de région leur a par ailleurs confié un portefeuille de thématiques propres pour lequel ils joueront un rôle de référent auprès des services de l'Etat sur :

- les questions économiques et culturelles pour le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe ;
- les questions environnementales, de cohésion sociale et l'extension du Parc naturel régional pour la sous-préfète de Vervins ;

Ce rôle – formalisé dans une lettre de mission du préfet de région à chaque sous-préfet concerné – vise en outre à favoriser une large collaboration entre les deux sous-préfectures du territoire du Pacte.

Enfin, les deux sous-préfets sont également chargés de veiller à ce que les instances d'information des habitants soient opérationnelles et en lien avec les services du SGAR et le SRCI.